

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

20 rapport d'orientations

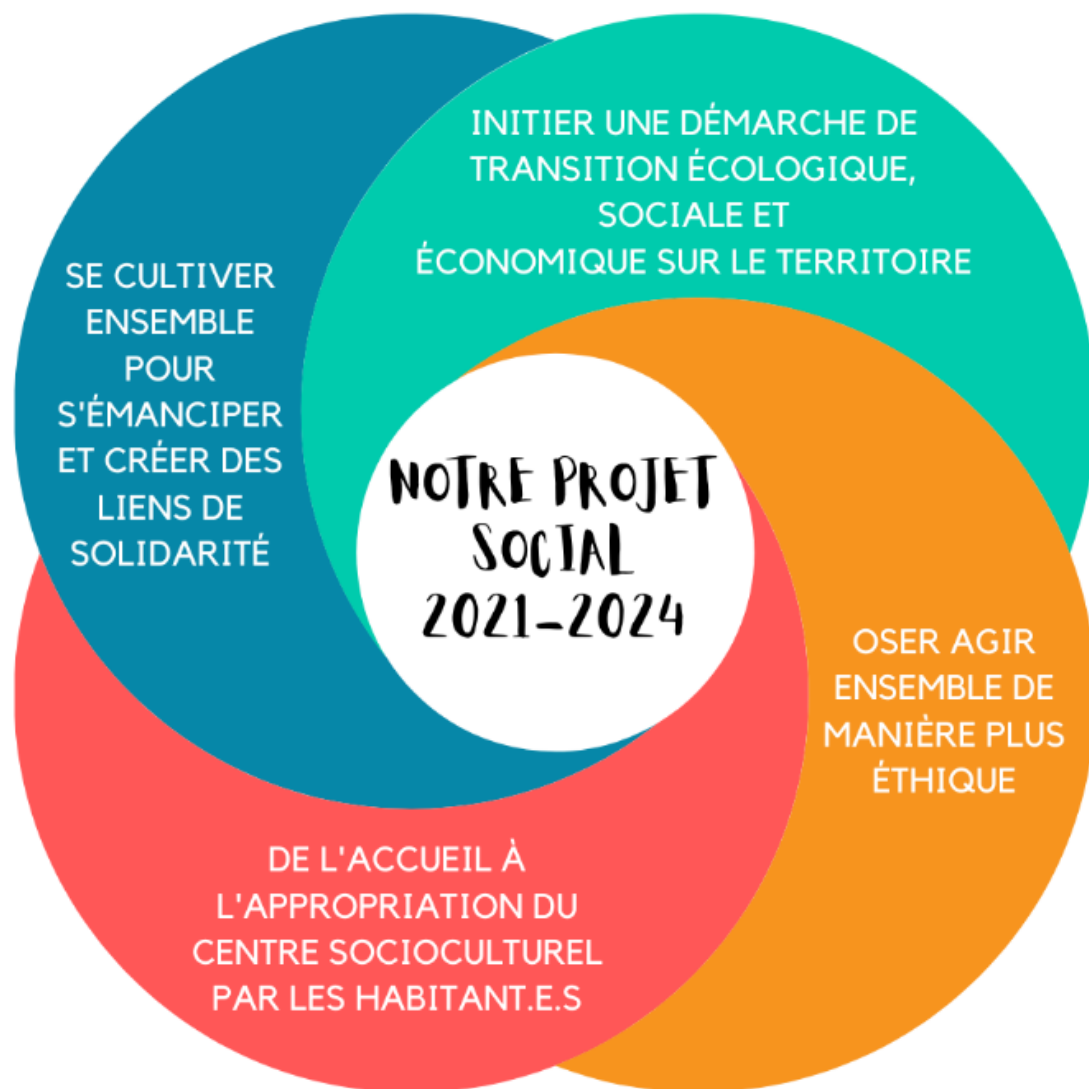


LA Maison Pop'
11 avenue de la gare
17130 MONTENDRE
05.46.7043.67
lam.montendre@wanadoo.fr
www.lamaisonpop.com

Orientations 2021

Le conseil d'administration a présenté son nouveau projet social (2021-2024) issu d'une forte mobilisation d'habitants durant l'année 2019-2020. Ce projet est très marqué par la pandémie, même si les orientations étaient déjà bien présentes dans l'esprit des participants avant le confinement. Ce dernier a donc plutôt renforcé un élan, une aspiration, une détermination à construire un avenir désirable en répondant à cette problématique :

Comment initier une démarche résiliente qui permette de relier les habitants du territoire et développer leur pouvoir d'agir ?



L'assemblée générale annuelle est un point d'étape dans l'évaluation du projet social. Elle permet à l'association de faire le point sur son avancée, d'ajuster à la lueur des bilans de l'année écoulée, ce qu'il convient de renforcer, renouveler, créer ou stopper. C'est aussi l'occasion de (re)mettre du sens dans les actions menées : celles-ci concourent à atteindre une finalité *plus grande qu'elles*, qui se matérialisent par les orientations du projet.

2021 débute dans un contexte qui nous contraint à beaucoup d'incertitudes. Mais l'expérience fait que dans chaque contrainte se niche une opportunité. C'est ce que nous avons essayé de dégager pour perspectives :

- ★ **Innover, expérimenter** : puisque nous sommes limités dans nos rassemblements, actions collectives, convivialité, contournons ces obstacles pour aller vers les habitants qui ne peuvent venir dans nos locaux ; expérimenter un LAEP destiné aux parents d'enfants âgés de 6 à 12 ans ; développer des ateliers « petits-gestes » et actions nous permettant de réduire/conscientiser notre empreinte-carbone.
- ★ **Renforcer notre coopération** : inscrire dans nos agendas des temps collectifs pour partager ce nouveau projet social, se le mettre en bouche, apprendre à en parler/communiquer ; développer des projets transversaux (semaine de la petite enfance ; lutte contre les violences faites aux femmes) ; poursuivre notre démarche de fonctionnement participatif (délégations, budget) ; nous émanciper individuellement et collectivement dès le plus jeune âge.
- ★ **Entretenir et développer des partenariats** : c'est un préalable à l'action, pas de projet de territoire sans partenaires ! C'est donc avec nos partenaires que nous allons déterminer de quoi l'été sera fait (marché nocturne ? spectacles ? activités sportives ?) et que nous mènerons des actions comme les gratiférias, les clas, la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, etc. Egalement des actions de musculation citoyenne... Et pourquoi pas un grand

banquet ? Pour cela, apprendre à se connaître, travailler en réseau, faire avec les autres. Cela induit une posture d'ouverture, de curiosité et de solidarité.

Budget prévisionnel

PRÉVISIONNEL 2021 - LA Maison Pop'					
CHARGES			PRODUITS		
6,35%	60-Achats animations/activités	42 395,50	70-Rémunération de nos activités	110 704,00	16,57%
1,30%	Eau, gaz, électricité, combustibles	8 660,00	Participation des usagers (facturation)	107 704,00	16,13%
0,19%	Carburant	1 260,00	Sponsors	0,00	0,00%
0,58%	Fourn d'entretien et d'équipem. locaux	3 860,50	Prestations Services MSA + Bons vacances	3 000,00	0,45%
0,60%	Fournitures pédagogiques d'activités	4 000,00			
0,34%	Fournitures administratives	2 300,00			
3,05%	Alimentation et boissons	20 360,00			
0,05%	Produits d'entretien et de nettoyage	335,00			
0,24%	Pharmacie	1 620,00			
3,77%	61-Services externes	25 172,00	74-Subventions	445 473,25	66,69%
0,93%	Location photocopieuse / standard	6 205,00	Aides sur salaires		
0,96%	Locations immobilières	6 400,00	ASP / Cnaséa	10 970,00	1,64%
0,34%	Locations mobilières	2 250,00	Fonjep	12 437,25	1,86%
0,69%	Entretien, réparations, maintenance	4 600,00	Agence National du Sport	0,00	0,00%
0,78%	Prime d'assurance	5 217,00	Subventions		
0,07%	Documentation générale	500,00	ARS	77 348,00	11,58%
			FDVA 1	1 500,00	0,22%
			Etat France Services	30 000,00	4,49%
6,81%	62-Autres services externes	45 436,00	Conseil Départemental	48 177,00	7,21%
1,71%	Honoraires + personnels extérieurs	11 430,00	Mairie de Montendre	59 626,00	8,93%
0,04%	Publicités, publications	300,00	Mairie de Montendre CEJ	20 000,00	2,99%
0,00%	Frais d'actes et contentieux	0,00	Mairies du Territoire (ex Sivom)	4 788,00	0,72%
0,18%	Frais de déplacement	1 200,00	Sivos de Vallet, Chardes, Coux et	4 500,00	0,67%
0,10%	Missions / réceptions	650,00	CDC Haute Saintonge	0,00	0,00%
0,19%	Affranchissement	1 250,00	CAF aide complémentaire + AàP fonctionnement Handicap	34 000,00	5,09%
0,96%	Téléphone	6 386,00	CAF Expérimentation ado	12 000,00	1,80%
0,12%	Services bancaires	800,00	CNAF Animation globale	69 739,00	10,44%
1,04%	Cotisation / affiliation	6 950,00	CNAF Animation collectif famille	23 332,00	3,49%
2,02%	Achats de prest. de services (Animations...)	13 520,00	CNAF Prestation de service Alsh	28 000,00	4,19%
0,45%	Organismes de formation	3 000,00	CNAF Clas - 2 CLAS	5 126,00	0,77%
			CAF Bonification plan Mercredi	3 000,00	0,45%
			MSA	0,00	0,00%
			Conférence des financeurs	930,00	0,14%
1,06%	63-Impôts et Taxes et assimilés	12 449,00	75-Autres pts de gestion courante	7 050,00	1,06%
1,25%	Cotisations formation professionnelle	8 367,00	Cotisations, dons...	4 000,00	0,60%
0,61%	Taxes sur les salaires	4 082,00	Remboursements formations	3 000,00	0,45%
0,00%	Autres Impôts et taxes	0,00	Autres produits de gestion courante	50,00	0,01%
63,84%	64-Charges du personnel	426 386,75	76-Produits financiers	600,00	0,09%
50,76%	Salaires et traitements + Guso	339 059,75	Intérêts	600,00	0,09%
12,39%	Charges sociales	82 781,00			
0,15%	Autres charges sociales	1 000,00	77-Produits exceptionnels	13 600,00	2,04%
0,45%	Congés payés	3 000,00	Produits exceptionnels sur op. de gestion	100,00	0,01%
0,08%	Stagiaire	546,00	Autres produits exceptionnels	2 000,00	0,30%
0,15%	65-Autres charges de gestion courante	1 000,00	QP subvention investissement	11 500,00	1,72%
0,00%	66-Charges financières	0,00		0,00	0,00%
0,07%	67-Charges exceptionnelles	500,00	78-Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00%
3,67%	68-Dotations aux amortissements et prov.	24 538,00	Reprise Provision	0,00	0,00%
3,67%	Dotations aux amortissements	24 538,00	79-Transferts de charges	500,00	0,07%
0,00%	Dotations aux provisions	0,00	Transfert de charge	500,00	0,07%
	TOTAL DES CHARGES	577 927,25	TOTAL DES PRODUITS	577 927,25	
13,47%	Charges supplétives : Mise à disposition gratuite de biens	90 000,00	Produits supplétifs	90 000,00	13,47%
100%	TOTAL	667 927,25	TOTAL	667 927,25	100%

Concrètement, ce budget a été construit sur le modèle de 2020, en tablant sur le fait qu'il n'y aurait pas de saison Montendre-Ville-Club cet été. Cette action est durement impactée par le covid, mais aussi par la perte de la subvention sur poste de l'Agence Nationale du Sport : 10 000 €.

Nous avons également été informés de la non-reconduction de la subvention pluri-annuelle de la MSA des Charentes : 5 000 € ; le cas échéant, des appels à projets sont possibles avec ce partenaire.

Côté postes, le recrutement d'un référent jeunesse est prévu au 1^{er} semestre 2021 et l'équipe de l'accueil de loisirs renforcée (un poste supplémentaire) pour faire face à l'augmentation des effectifs.

Enfin, le poste des prestations de services a été augmenté en lien avec le projet social qui prévoit plus d'évènements culturels.

5

Résolutions soumises au vote des adhérents :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le compte-rendu d'activités qui lui a été présenté par la Présidente et les administrateurs de l'association.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par la trésorière, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, L'Assemblée Générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice s'élevant à 52 045, 07 euros, de la façon suivante :

52 045, 07€ en report à nouveau créditeur dont le solde passera à 286 144.63 après cette affectation.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce et statuant sur ce rapport approuve l'absence de convention sur la période.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel tel qu'il lui a été présenté.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale procède à l'élection des administrateurs. Sont déclarés régulièrement élus :

-
-
-
-
-

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la présidente pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.